

Objectif(s) de la formation

- Acquérir quelques données de base pour comprendre les règles fiscales des professions libérales
- Comprendre quelques systèmes de défiscalisation spécifiques aux professions libérales
- Appréhender les règles générales encadrant ces dispositifs

Nature de la formation

Acquisition, entretien ou perfectionnement de connaissances et de compétences

Moyens pédagogiques

Séance de formation en visio-conférence, support pédagogique numérisé, exposé théorique, étude de cas concrets

Équipements pédagogiques

Support pédagogique numérisé, calendriers de formation, projection Powerpoint par partage d'écran

Sanction de la formation

- Certificat de formation de satisfaction à l'apprentissage
- Attestation de présence
- Examen certifiant : dans le cadre du suivi des 6 modules

Evaluation des acquis

Questions, débats, jeux de rôles, cas-pratiques

Contact

AAMTI FORMATION

01 46 22 52 20

af@aamtiformation.fr

Public(s)

Avocats / Collaborateurs / Juristes

Prérequis

Pas de prérequis

Durée de la formation

1 demi-journée (4h15) - 9h00/13h15

Date(s) de la formation

05 / 06 / 2024

Lieu de la formation

Au choix classe virtuelle ou présentiel* à Paris

* sous réserve des conditions sanitaires

Intervenant(s)

Maître Homam ROYAI

Avocat à Paris, spécialiste en droit des affaires et fiscalité

PROGRAMME ET THÉMATIQUES ABORDÉES

Matinée : 9h00 - 13h15

Introduction

Première partie : Spécificité de la fiscalité des professions libérales en matière d'immobilier

Deuxième partie : Présentation de deux systèmes de défiscalisation :

- Immobilier professionnel
- Immobilier d'habitation

Et les méthodologies pour enchaîner ses possibilités.

Troisième partie : Généralité sur l'IFI et les SCI

Quatrième partie : Quelques erreurs et pièges à éviter

Conclusion

Tarif par formation

Prix adhérents AAMTI : 207,00 € TTC

(172,50€ HT - 20% TVA)

Prix non-adhérents : 255,50 € TTC

(212,92€ HT - 20% TVA)

Financement(s)

- FIF-PL pour les avocats www.fifpl.fr
- OPCO pour les collaborateurs (avocats salariés) et juristes

Modalités Inscriptions

En ligne sur www.avocat-immo.fr

Rubrique Formations

Cliquez sur le module de formation de votre choix dans la liste proposée puis sur « M'inscrire à cette formation ».

Pour vous inscrire, vous devez soit avoir créé votre compte gratuitement via l'« Espace Avocat », en haut à droit du site.

Soit en remplissant votre bulletin d'inscription joint ou à télécharger sur la page internet de la formation sur www.avocat-immo.fr, en l'adressant par voie postale avec votre règlement (Délais d'accès : nous contacter)

Cette formation est prise en compte dans le cadre de la formation continue de la profession des avocats pour une durée de 4h15.



Personne en situation de handicap, nous vous remercions de nous contacter au 01 46 22 52 20



Les programmes mentionnés sont évolutifs et sont susceptibles de modifications dans le cadre de leur actualisation.

Déclaration d'activité de formation AAMTI FORMATION SCIC Société coopérative d'intérêt collectif par action simplifiée, à capital variable enregistrée sous le numéro 11 75 61 843 75 auprès du préfet de région d'Île-de-France.
Siret : 892 472 689 000 17